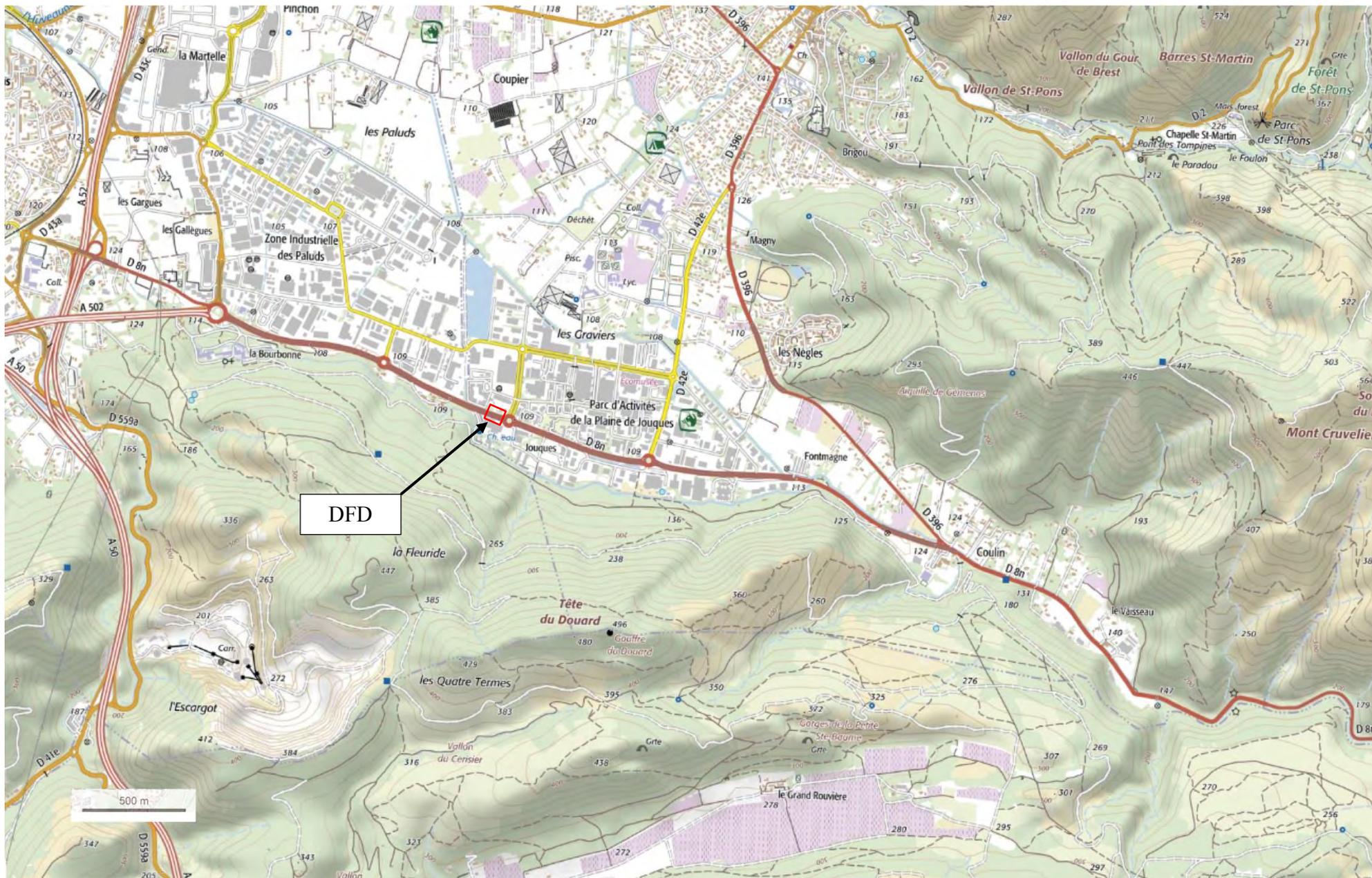


Annexe 2 du CERFA DFD : Carte de situation au 1/25 000^{ème}
(cf. Voir annexe 7 "Complément au formulaire CERFA 14734"- figure 1)



Annexe 3 du CERFA : Implantation du projet

(cf. voir annexe 7 "Complément au formulaire CERFA 14734"- figures 3-4-5-6-7)

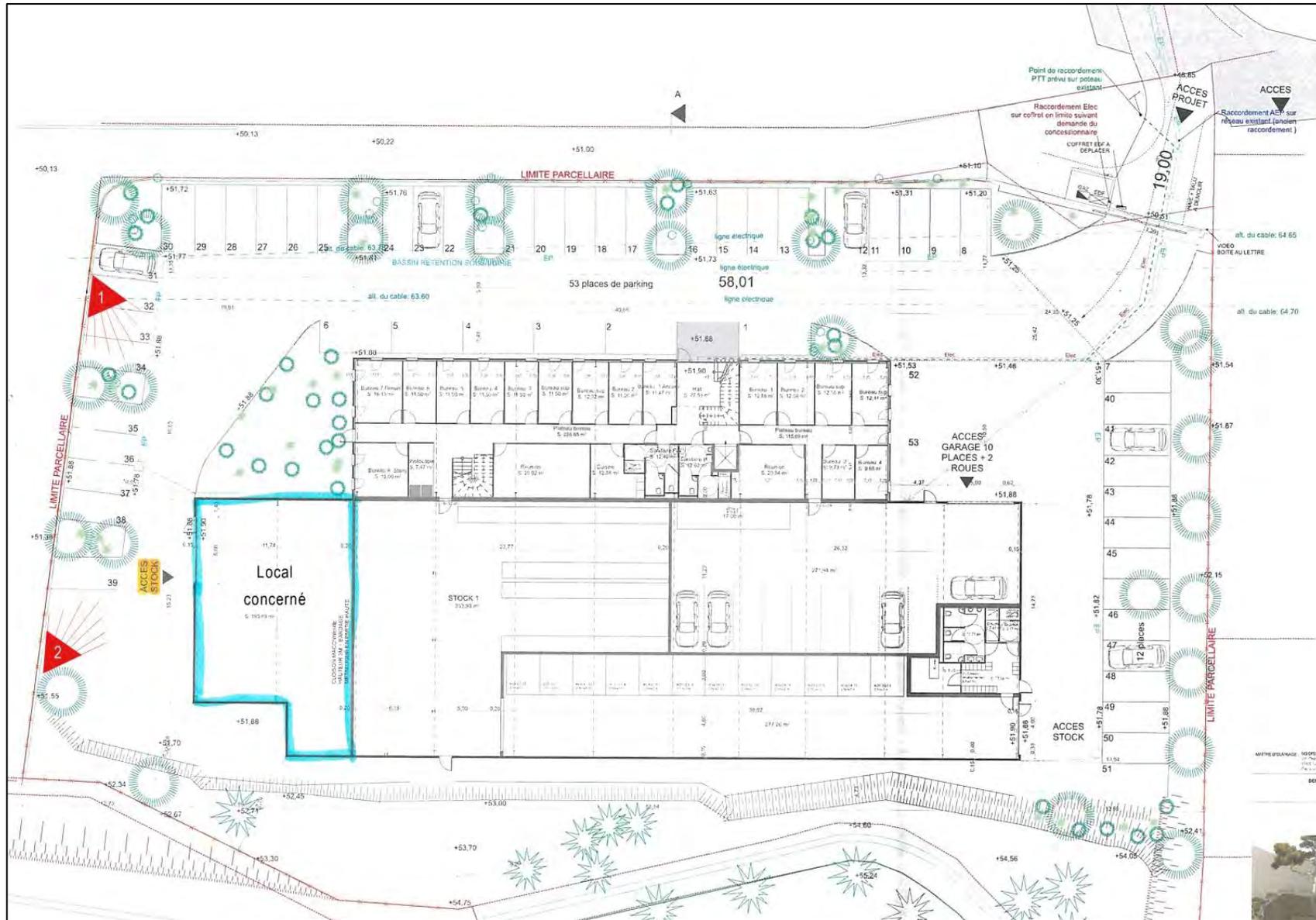
- **photo 1 : Implantation du projet dans l'environnement proche**



- **photo 2 : Implantation du projet dans l'environnement proche**



- Localisation des prises de vue n°1 et n°2 du projet dans l'environnement proche de DFD

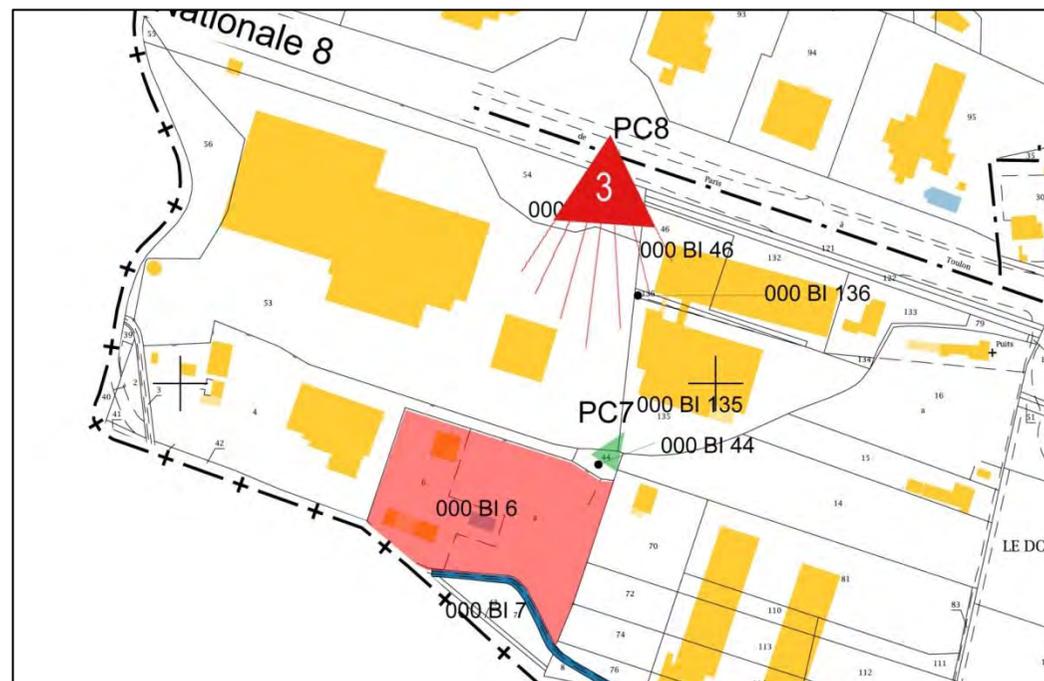


- **Photo 3: Implantation du projet dans l'environnement lointain**



PC8 - Photographie environnement lointain

- **Localisation des prises de vue n°3 du projet dans l'environnement lointain de DFD**



Annexe 5 du CERFA : Plan des abords au 1/2000^{ème} (100m autour de l'installation)

Département :
BOUCHES DU RHONE

Commune :
GEMENOS

Section : BI
Feuille : 000 BI 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 22/03/2018
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
Marseille-Sud
38 bd Baptiste Bonnet 13285
13285 Marseille Cédex 8
tél. 04 91 23 61 83 -fax 04 91 23 61 87
cdif.marseille-sud@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Annexe 6 du CERFA DFD : Carte NATURA 2000

(cf. Voir annexe 7 "Complément au formulaire CERFA 14734"- figure 11)



ANNEXE 7

COMPLÉMENT AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

DFD À GÉMENOS

DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS PRÉALABLE
À LA RÉALISATION ÉVENTUELLE D'UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE
ARTICLE R. 122-3 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

MARS 2018

SOMMAIRE

1. Identification administrative.....	5
2. Localisation.....	5
2.1. Zone d'implantation	5
2.2. Description du site	7
2.2.1. Parcelles cadastrales.....	7
2.2.2. Description de l'implantation paysagère.....	7
2.3. Les milieux humains	11
2.3.1. Populations.....	11
2.3.2. L'urbanisation	11
2.3.3. Les activités.....	12
3. Activités principales.....	13
3.1. organisation du travail (horaires, durée)	13
3.2. Description du bâtiment.....	13
3.3. Description des Activités	13
3.4. Situation vis à vis de la législation des ICPE.....	14
3.4.1. Classement actuel.....	14
3.4.2. Classement futur	15
4. Sensibilités environnementale de la zone d'implantation.....	17
4.1. Les zones protégées	17
4.1.1. Cartographie des ZNIEFF	17
4.1.2. NATURA 2000.....	18
4.1.3. Parc National.....	19
4.1.4. Parc Naturel Régional de la Sainte Baume	20
4.1.5. Réserve naturelle nationale ou régionale.....	20
4.1.6. Arrêté biotope	20
4.2. Les sites classés.....	21
4.3. Les sites inscrits	21
4.4. Les zones à risques.....	22
4.4.1. Retrait gonflement.....	22
4.4.2. Risques inondations	22
4.4.3. Plan de prévention du bruit	23
4.5. Le patrimoine culturel et archéologique	24

4.5.1. Monuments historiques, architecture	24
4.5.2. Archéologie	25
4.6. Les Sites et sols pollués	26
4.7. L'eau	26
4.7.1. Zones de répartition des eaux	26
4.7.2. Périmètre AEP	27

SOMMAIRE DES ILLUSTRATIONS

<i>Figure 1 – DFD : Carte de situation au 1/25 000^{ème}</i>	6
<i>Figure 2 - Panorama photographique depuis le Garlaban – 26 février 2017</i>	8
<i>Figure 3 - DFD : Implantation du projet dans l'environnement proche : photo 1</i>	8
<i>Figure 4 - DFD : Implantation du projet dans l'environnement proche : photo 2</i>	9
<i>Figure 5 - DFD : Localisation des prises de vue n°1 et n°2 du projet dans l'environnement proche</i>	9
<i>Figure 6 - DFD : Implantation du projet dans l'environnement lointain : photo 3</i>	10
<i>Figure 7 - DFD : Localisation des prises de vue n°3 du projet dans l'environnement lointain</i>	10
<i>Figure 8 - Urbanisation aux environs de la commune de Gémenos (13)</i>	11
<i>Figure 9 - DFD : accueil des nouvelles activités dans le nouveau siège social à Gémenos</i>	16
<i>Figure 10 - Localisation des ZNIEFF aux alentours de la société DFD</i>	17
<i>Figure 11 - Localisation des zones NATURA 2000 les plus proches de la société DFD</i>	19
<i>Figure 12 -Localisation du Parc National des Calanques</i>	20
<i>Figure 13 - Localisation du Parc Régional de la Sainte Baume</i>	20
<i>Figure 14 - Localisation des sites classés près de Gémenos</i>	21
<i>Figure 15 - Localisation du site inscrit près de Gémenos</i>	21
<i>Figure 16 - Atlas retrait-gonflement des argiles sur la commune de Gémenos</i>	22
<i>Figure 17 - DFD : Localisation des aléas inondations</i>	22
<i>Figure 18 - Extrait du zonage du Plan de Prévention des risques naturels inondations de l'Huveaune</i>	23
<i>Figure 19 - Localisation des monuments historiques les plus proches sur la commune de Gémenos (13)</i>	25
<i>Figure 20 - Localisation du site archéologique le plus proche aux environs de la commune de Gémenos (13)</i>	25
<i>Figure 21 - Localisation des zones ZER à proximité de Gémenos</i>	26
<i>Figure 22 - Localisation des points d'eau à proximité de DFD</i>	27

1. IDENTIFICATION ADMINISTRATIVE

Raison sociale :	DÉSAMIANTAGE FRANCE DÉMOLITION - DFD
Forme juridique :	SARL
Siège social	
Adresse :	1147, D8N 13420 GÉMENOS
N° SIRET :	788 733 384 00028
Demandeur	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	M. Nicolas Palanques

2. LOCALISATION

2.1. ZONE D'IMPLANTATION

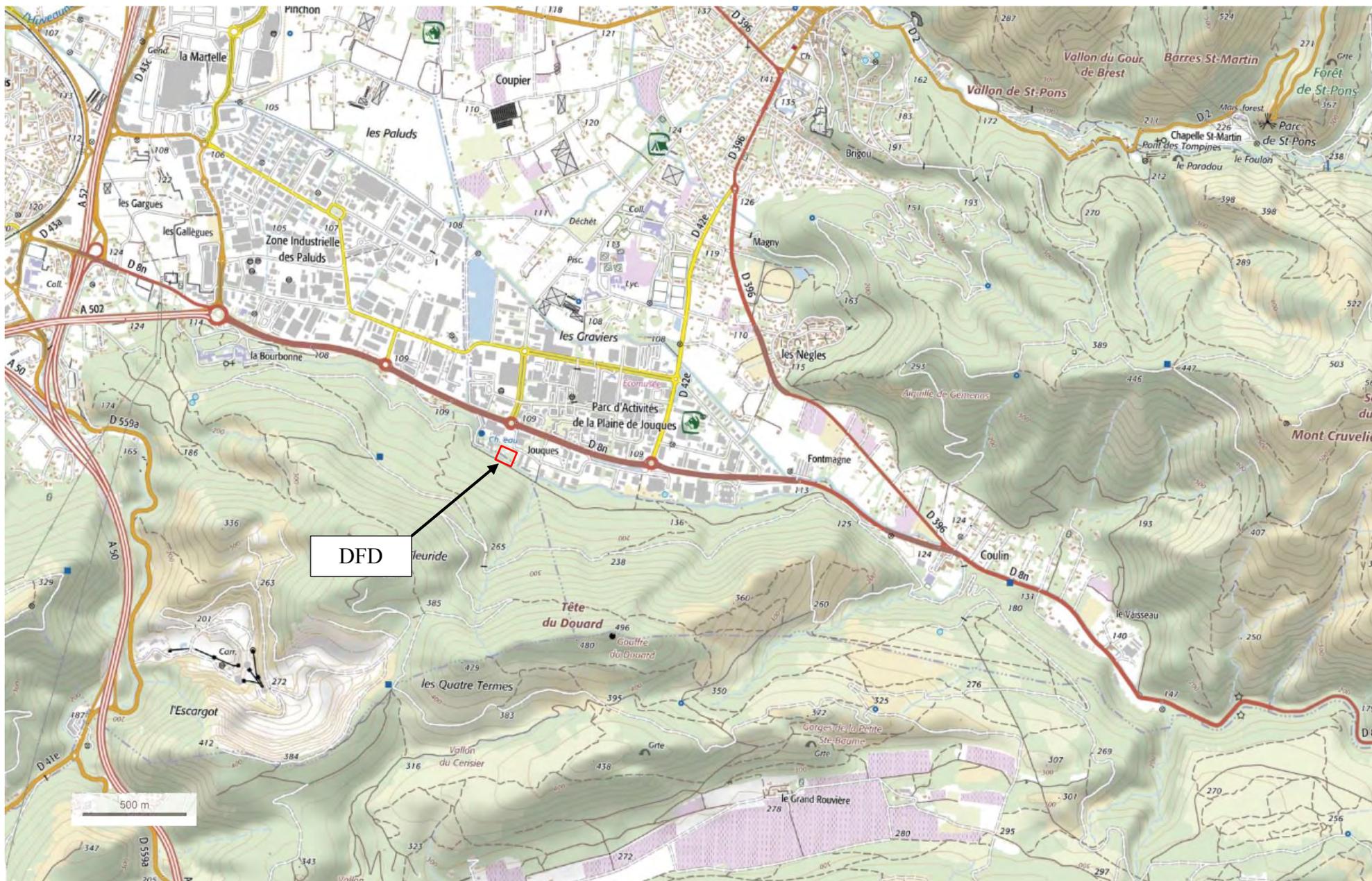
La société DÉSAMIANTAGE FRANCE DÉMOLITION - DFD est située au n°1147 de la D8N à Gémenos dans la zone d'activités de la Jouques à 109 mètres d'altitude. Ce terrain se situe au Sud-Ouest de la commune de GÉMENOS.

Cette zone se partage en **deux secteurs** qui se succèdent d'est en ouest :

- À l'ouest, la zone industrielle des Paluds, situé sur la commune d'Aubagne, représente environ 140 ha et 5 000 emplois.
- À l'est, **DFD est donc située** précisément **sur ce parc d'activités de la plaine de Jouques**, qui est situé sur la **commune de Gémenos**, représente environ 80ha et 3 000 emplois

La localisation est précisée sur la carte de situation (figure 1) au 1/25000^{ème} ci-après et en **annexe 2** du CERFA (point 8.1).

Figure 1 – DFD : Carte de situation au 1/25 000^{ème}



2.2. DESCRIPTION DU SITE

L'accès au terrain s'effectue depuis la D8N au nord en servitude sur les parcelles 000 BI 135-136-46-56. L'environnement du terrain est constitué :

- Au Sud, des terrains en zone N
- Au Nord, l'entrée existante du terrain
- À l'Ouest, un bâtiment d'activité
- À l'Est, un bâtiment d'activité qui est en construction

2.2.1. Parcelles cadastrales

L'implantation exacte de l'installation est la suivante :

	Parcelles cadastrales
Département	Bouches du Rhône
Commune	GÉMENOS
Adresse	1147, D8N 13420 GÉMENOS
Parcelles cadastrales (Section(s) et N° de parcelles)	<u>Section BI parcelles</u> : 6 et 44
Total des terrains	4510m² + 154m² = 4 664 m²

Le plan des abords de l'installation est présenté en **annexe 5** du CERFA (point 8.1).

2.2.2. Description de l'implantation paysagère

L'entreprise est située dans le sud de la France, au cœur des Bouches-du-Rhône dans l'**unité de paysage des barres de Castillon et de la cuvette de Cuges**. Elle se compose d'une cuvette ouverte entre le piémont collinaire du massif de la Sainte-Baume et la ligne de cuestas qui court de Castillon à La-Bédoule. Le profil de ces falaises caractéristiques est identitaire des lieux.

Figure 2 - Panorama photographique depuis le Garlaban – 26 février 2017**Figure 3 - DFD : Implantation du projet dans l'environnement proche : photo 1**

Figure 4 - DFD : Implantation du projet dans l'environnement proche : **photo 2**



Figure 5 - DFD : Localisation des prises de vue n°1 et n°2 du projet dans l'environnement proche

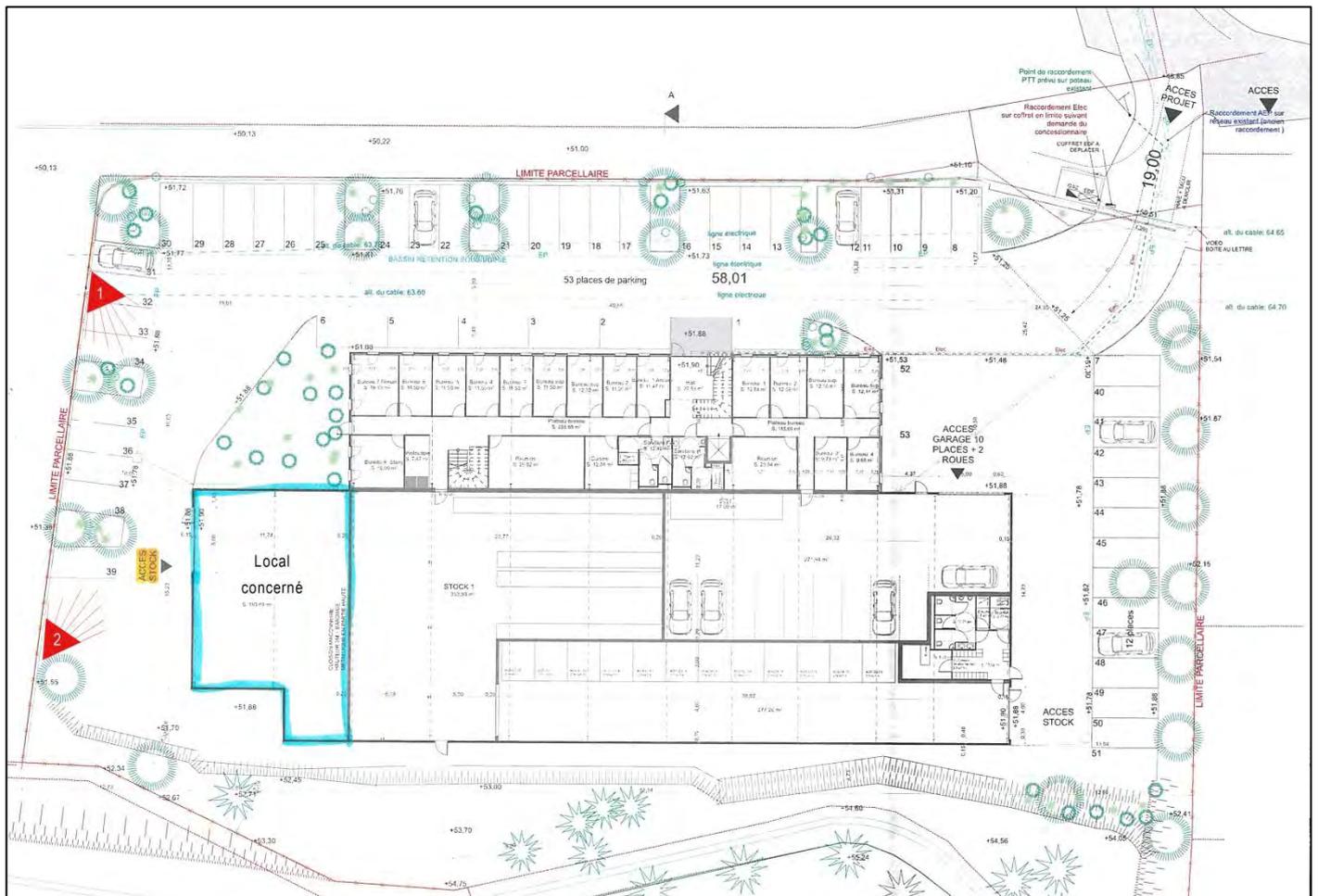
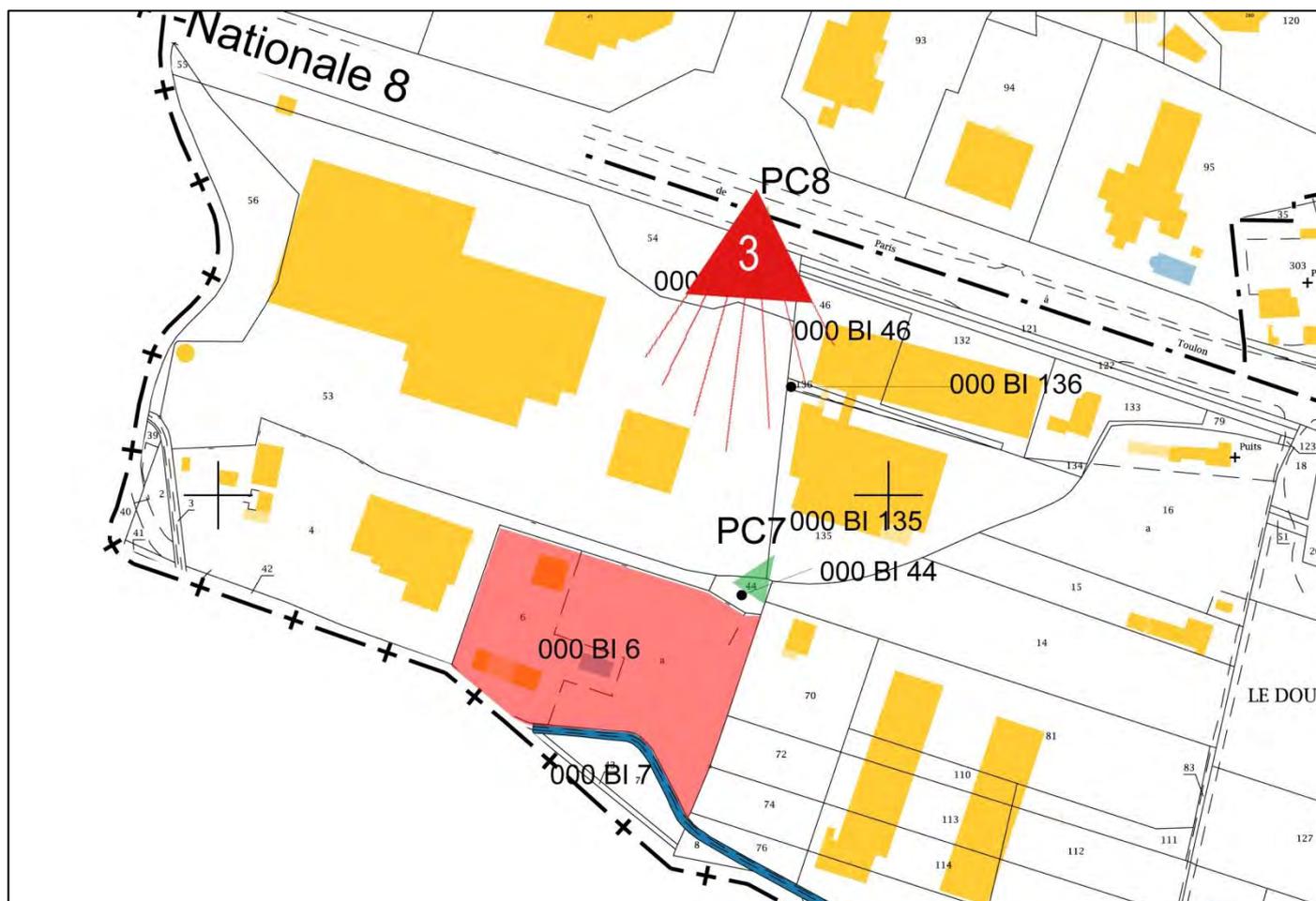


Figure 6 - DFD : Implantation du projet dans l'environnement lointain : **photo 3**

PC8 - Photographie environnement lointain

Figure 7 - DFD : Localisation des prises de vue n°3 du projet dans l'environnement lointain



2.3. LES MILIEUX HUMAINS

2.3.1. Populations

La population totale des villes concernées par le projet est de 57 940 habitants (source INSEE : Les populations légales millésimées 2015 entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2018)

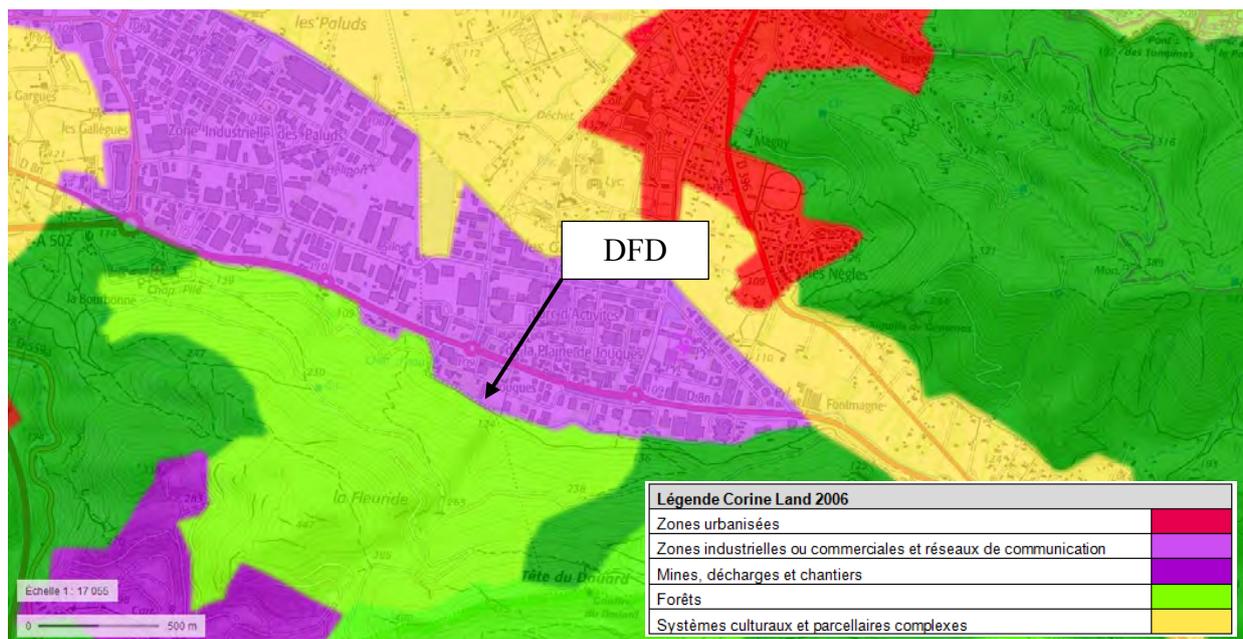
- Gémenos : 6 496 habitants
- Aubagne : 45 844 habitants
- Roquefort-la-Bédoule : 5 600 habitants

2.3.2. L'urbanisation

Les espaces urbanisés aux environs de DFD sont localisés en rouge et en rose (cf. carte ci-dessous) :

- La ville de Gémenos est située au nord-est de DFD.
- Sur le tissu industriel et commercial des zones des Paluds à Aubagne et des Jouques à Gémenos. L'objectif, de la création de ces zones, était de faire face à un contexte économique très difficile (la fermeture des Chantiers Navals de La Ciotat et de La Seyne sur Mer).

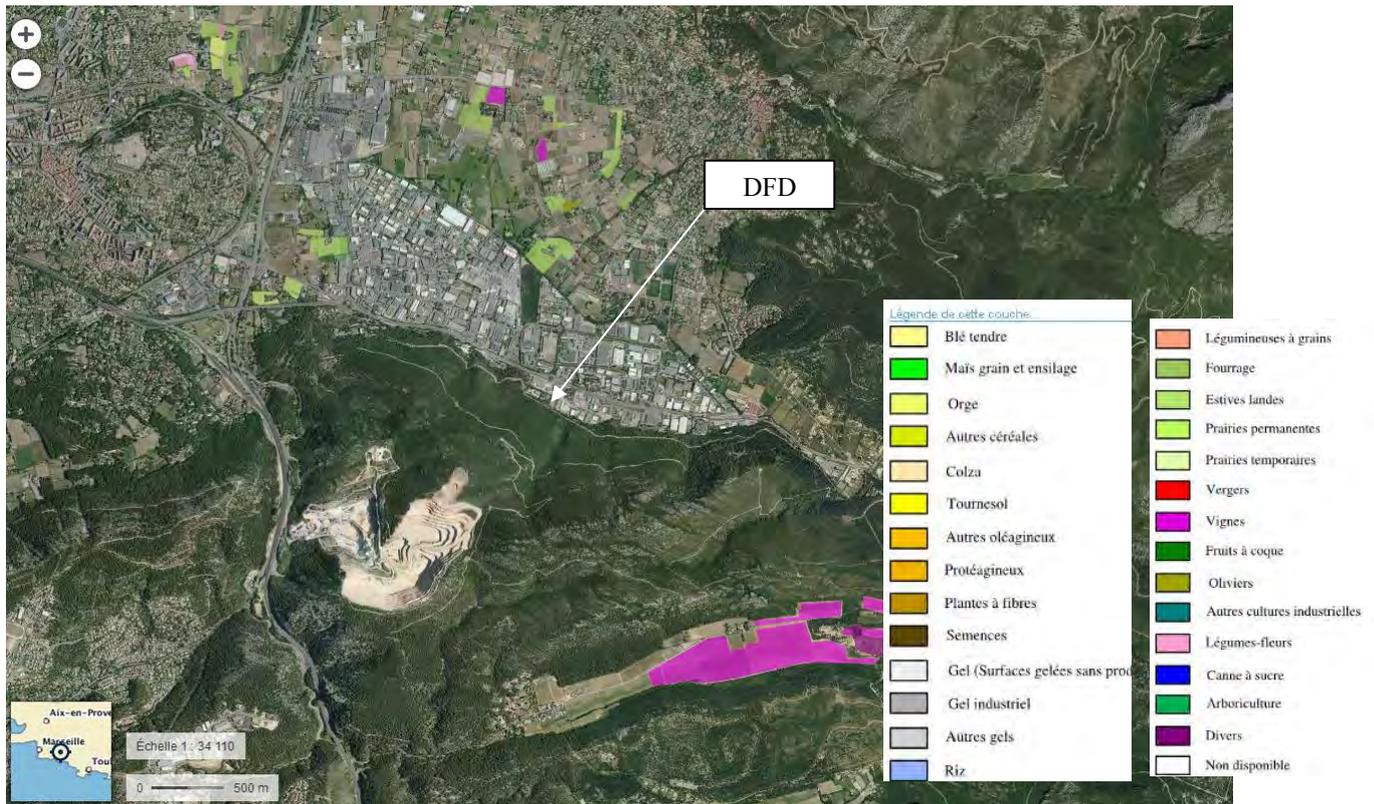
Figure 8 - Urbanisation aux environs de la commune de Gémenos (13)



2.3.3. Les activités

■ Activités du secteur primaire

Sur la commune de Gémenos, peu de terrains sont à vocation agricole. Voici la carte extraite du site Geoportail en 2018, concernant les îlots anonymisés du Registre Parcellaire Graphique (RPG) et leur groupe de cultures principal déclarés en 2016 par les exploitants agricoles pour bénéficier des aides PAC. L'agriculture représente 1,4% des activités selon les statistiques INSEE de 2015.



■ Activités du secteur secondaire

Sur la commune de Gémenos, l'industrie représente 8% des activités selon les statistiques INSEE de 2015.

■ Activités du secteur tertiaire

Sur la commune de Gémenos, le secteur des services, transport compte 68,3% des activités selon les statistiques INSEE de 2015.

3. ACTIVITÉS PRINCIPALES

3.1. ORGANISATION DU TRAVAIL (HORAIRES, DURÉE)

Elle est en activité 260 jours par an, soit 5 jours par semaine.
L'ouverture du site est de 06h30 à 18h30 du lundi au vendredi.

3.2. DESCRIPTION DU BÂTIMENT

Le bâtiment est divisé en deux zones la zone de travail abritant l'ensemble des bureaux sur deux niveaux (bureau, accueil showroom, réunion...) et la zone stock divisée en trois parties (cf. Figure 9- accueil des nouvelles activités dans le nouveau siège social à Gémenos) :

- La zone « stock 1 » est dédiée au stockage des matériaux de chantier, des outils, des équipements des équipes. Ce stockage se fera à l'aide de rayonnage.
- La zone « stock 2 » sera dédiée exclusivement au stockage temporaire des déchets d'amiante. Cette zone est complètement indépendante du reste du bâtiment.
- La zone « stock 3 », à l'arrière des vestiaires, sera dédiée au stationnement des camions plateaux pour la nuit.

3.3. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

Les différentes activités exercées au sein de DFD correspondent :

- au désamiantage sur des chantiers
- et à l'expédition des déchets d'amiante vers une installation de traitement des déchets dangereux.

L'objectif est de pouvoir collecter de petites quantités de déchets sur les chantiers et de les transférer de manière groupées vers le centre de traitement, afin d'optimiser les coûts et de rationaliser leur transfert.

L'activité de transit se déroulera ainsi :

- Réception sur le site d'un camion plateau par jour, provenant des chantiers de désamiantage
- Déchargement des big-bags. Ils seront transférés dans la zone de stock 2
- Chargement en fin de semaine d'une semi-remorque permettant l'envoi des déchets vers une installation de traitement des déchets dangereux autorisée.

Il y aurait, en moyenne, 26 big-bags stockés dans le bâtiment fermé, pour une durée n'excédant pas 3 à 5 jours de stockage. Cela représente environ 25 tonnes de stockage au maximum.

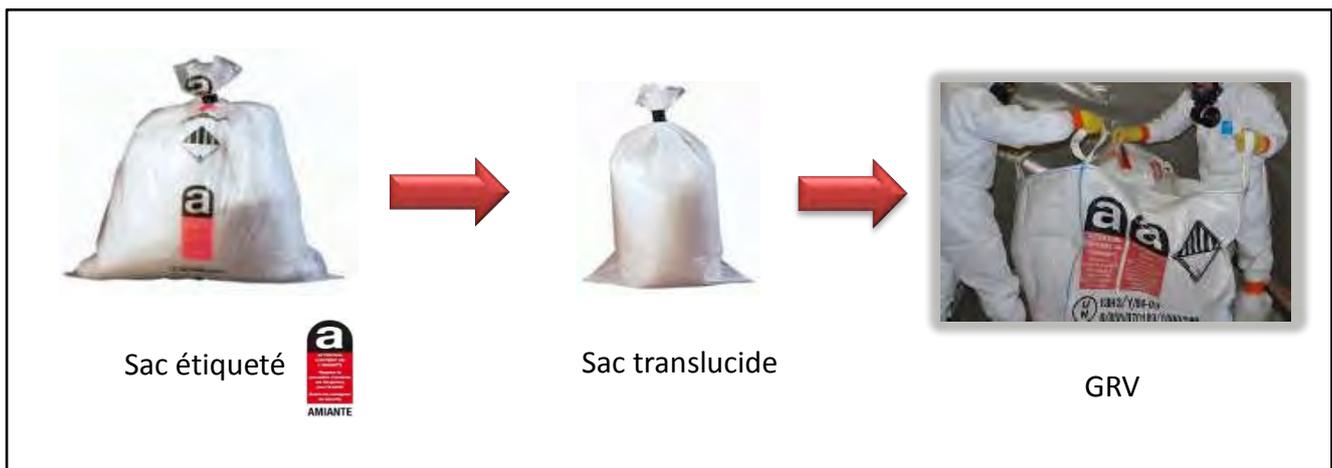
Le type d'amiante collecté est soit de:

- L'amiante mélangé dans des poudres ou des produits minéraux sans liaison forte (flocage, enduit de façade...)

- L'amiante intégré dans des liquides ou des solutions visqueuses (colle, peintures, joints ...)
- L'amiante tissé ou tressé (tresse, calorifuge...)
- L'amiante en feuilles ou en plaques (plaques cartonnées, panocell...)
- L'amiante lié à des matériaux inertes (fibrociment, ardoise ...)
- L'amiante noyé dans une résine ou une matière plastique (dalle de sol...)
- L'amiante dans des matériels et équipements (four, chaudière...)
- Tous les matériaux contaminés susceptibles d'émettre des fibres (EPI, polyane, laine de verre...)

Les déchets seront conditionnés suivant la réglementation en vigueur :

- Les déchets amiantés sont stockés dans des big-bags étanches.
- Tous les big-bags utilisés sont homologués 13H3/Y. Ils permettent de transporter tous les types d'amiante. Ces big-bags pour l'amiante sont des conteneurs étanches et fermés selon les prescriptions du Code du Travail. Les déchets sont enfermés dans un double emballage étanche, lui-même placé pour la manutention et le transport dans un emballage supplémentaire de type GRV (*cf. schéma ci-dessous*).



De ce fait, l'atmosphère et le sol ne peuvent être impactés par des envols de poussière.

3.4. SITUATION VIS À VIS DE LA LÉGISLATION DES ICPE

3.4.1. Classement actuel

Le site n'est actuellement pas soumis à la réglementation des ICPE.

Les déchets sont, pour le moment, directement envoyés du chantier vers les centres de traitement agréés.

3.4.2. Classement futur

Le tableau ci-dessous détaille toutes les rubriques qui seront applicables sur le site de DFD à Gémenos.

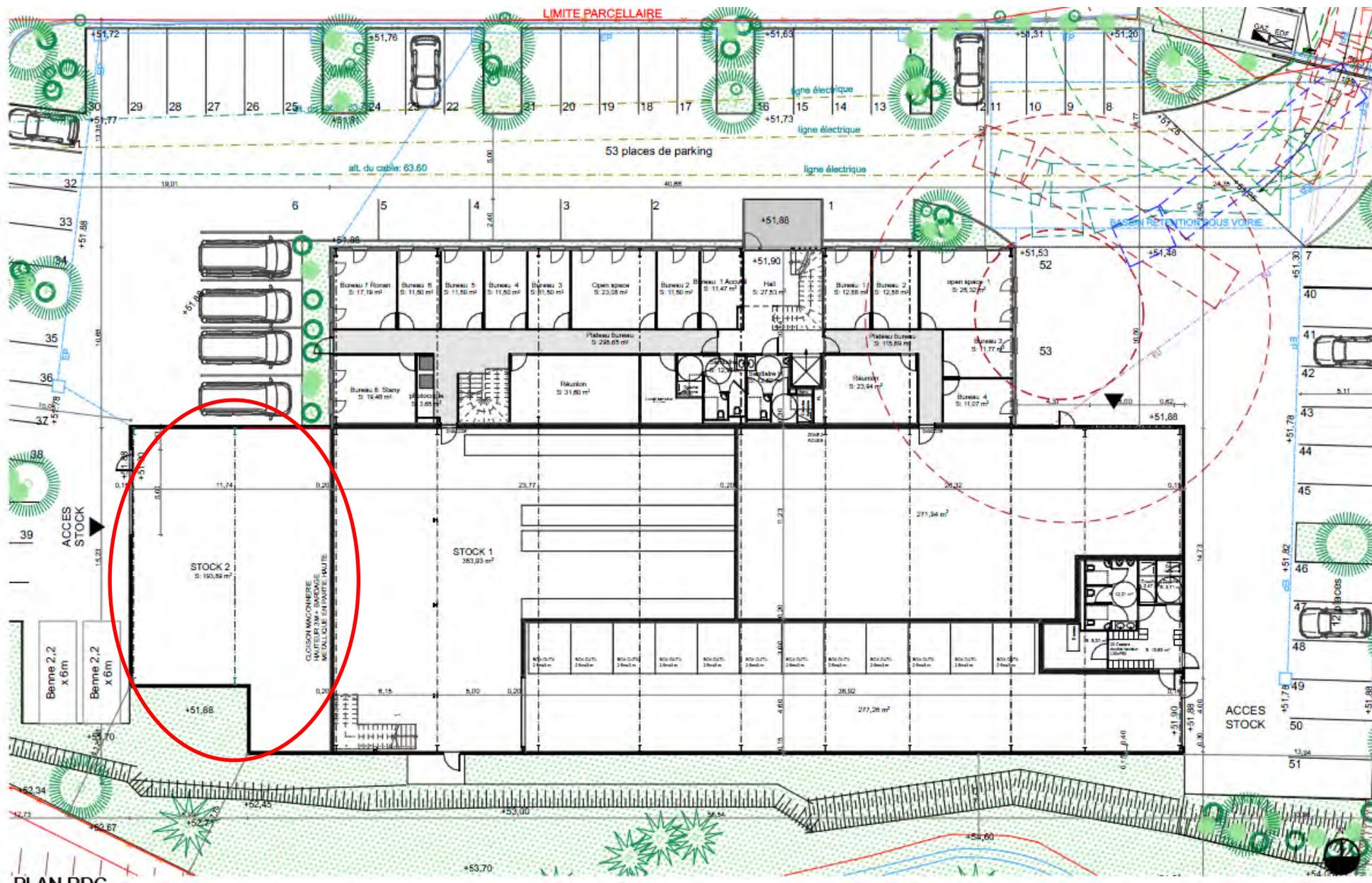
Ce classement ICPE est réalisé à partir de la nomenclature des installations en vigueur au moment de la rédaction du dossier (n°42.0.3 de janvier 2018).

INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT				
Numéro de rubrique	Désignation des activités	Limite pour l'autorisation	Nature et volume des activités de DFD	Classement
2718	Installation de transit, regroupement ou tri de déchets dangereux ou de déchets contenant les substances dangereuses ou préparations dangereuses mentionnées à l'article R. 511-10 du code de l'environnement, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 1313, 2710, 2711, 2712, 2717 et 2719.	Supérieure à 1 tonne	La quantité qui sera présente sur le site est de 25 tonnes	A Autorisation

La quantité de déchets présente sur le site ne sera pas supérieure à 50 T, l'installation ne sera donc pas soumise à la réglementation IED ni à la rubrique 3550.

L'arrêté ministériel du 18 juillet 2011 définit les prescriptions générales applicables aux installations classées soumises à déclaration sous la rubrique n° 2718. Il n'existe pas d'arrêté ministériel pour le régime de l'autorisation (2718). Cependant les prescriptions applicables aux installations soumises à déclaration pour cette rubrique ont été suivies lors de l'aménagement de la partie stock 2.

Figure 9 - DFD : accueil des nouvelles activités dans le nouveau siège social à Géménos



4. SENSIBILITÉS ENVIRONNEMENTALES DE LA ZONE D'IMPLANTATION

4.1. LES ZONES PROTÉGÉES

L'environnement proche du site abritant les installations de la société DFD est répertorié comme faisant l'objet d'inventaires d'intérêt biologique :

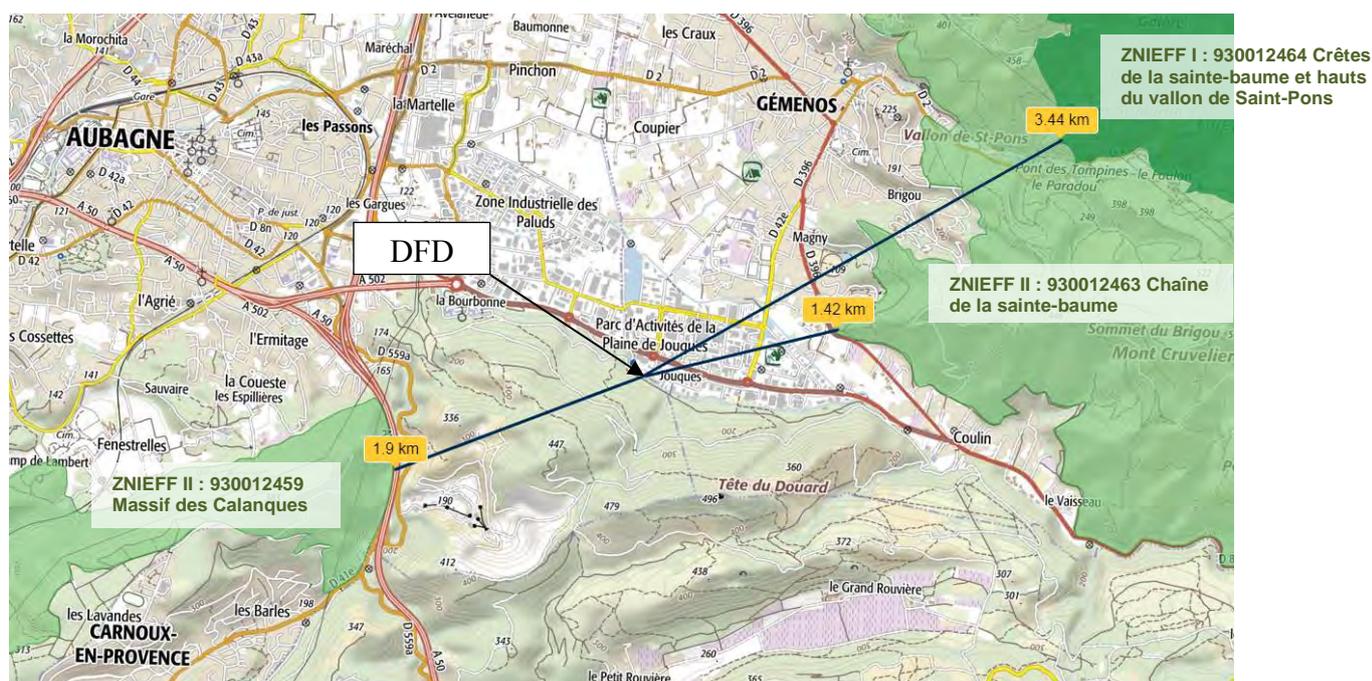
- Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F)
- Zone Natura 2000
- Arrêté biotope...

4.1.1. Cartographie des ZNIEFF

D'après les services de la Direction Régionale de l'Environnement (DREAL) PACA, un certain nombre de zones au voisinage du site d'implantation de DFD sont classées en tant que Zones Naturelles d'intérêts Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) de type I et de type II (d'intérêt biologique remarquable).

Les ZNIEFF les plus proches du site industriel sont situées sur la carte ci-dessous :

Figure 10 - Localisation des ZNIEFF aux alentours de la société DFD



■ ZNIEFF II : 930012459 Massif des Calanques

Situé au sud-ouest de DFD, le massif calcaire de Puget à l'ouest de Cassis est profondément entaillé par le prestigieux ensemble des calanques, fjords miniatures, seuls vestiges d'anciennes vallées aujourd'hui submergées. Domaine karstique d'une exceptionnelle qualité, le massif présente une extraordinaire résurgence d'eau douce (calanque de Port-Miou) et de nombreux phénomènes hydrogéologiques souvent spectaculaires dont certains restent encore mystérieux.

■ ZNIEFF II : 930012463 Chaîne de la sainte-baume

Situé au nord-est de DFD, le massif de la Sainte-Baume est une chaîne montagneuse dissymétrique, étirée d'ouest en est, coiffée par une barre rocheuse culminant à plus de 1000 m. Le point culminant de la zone est le Pic de Bertagne (1042 m). On rencontre une grande variété de milieux allant de la série du Chêne vert à la série du Hêtre avec des stades plus ou moins dégradés et de remarquables milieux rupestres.

■ ZNIEFF I : 930012464 Crêtes de la sainte-baume et hauts du vallon de Saint-Pons

Situés au nord-est de DFD, les milieux rupestres, les éboulis et les lapiaz sont bien représentés dans cette ZNIEFF avec une forte concentration d'éléments faunistiques et floristiques. Le ravin de St-Pons présente un intérêt stratigraphique, paléontologique et paléogéographique.

La société DFD n'est pas localisée sur une ZNIEFF, elle est au minimum située à 1,5 km.

4.1.2. NATURA 2000

Le réseau Natura 2000, réseau écologique européen, vise à préserver les espèces et les habitats menacés et/ou remarquables sur le territoire européen, dans un cadre global de développement durable. Le réseau Natura 2000 est constitué de deux types de zones naturelles, à savoir les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) issues de la directive européenne « Habitats » de 1992 et les Zones de Protection Spéciale (ZPS) issues de la directive européenne « Oiseaux » de 1979. Ces deux directives ont été transcrites en droit français par l'ordonnance du 11 avril 2001.

La société DFD n'est pas localisée sur une NATURA 2000, les sites proposés dans l'inventaire recensés sont à environ 3km à l'est de la société DFD (cf. carte figure 12)

Figure 11 - Localisation des zones NATURA 2000 les plus proches de la société DFD

■ FR9301606 – ZSC du Massif de la Sainte-Baume

L'arrêté du 26 juin 2014 portant désignation du site Natura 2000 massif de la Sainte-Baume (zone spéciale de conservation). Le site abrite 18 habitats d'intérêt communautaire, dont 9 d'enjeu de conservation très fort ou fort. La forêt de la Sainte-Baume représente une véritable exception par rapport à la végétation provençale environnante.

Les principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site sont les incendies et les sports de plein air et les activités de loisirs récréatives. Le DOCOB est en cours d'élaboration.

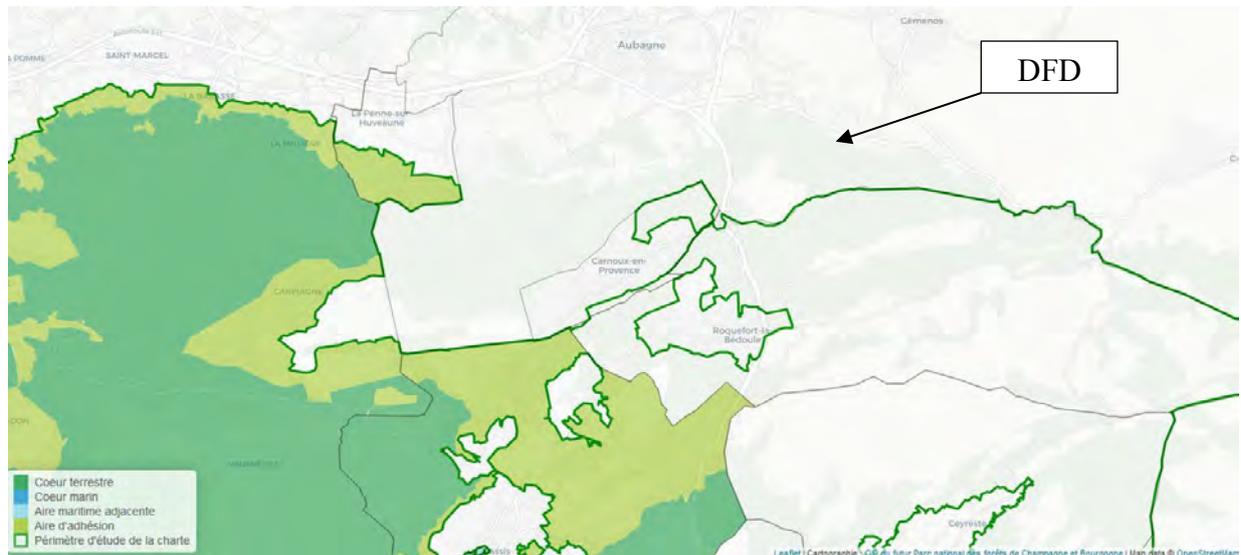
■ FR9312026 - ZPS de la Sainte-Baume occidentale

Le site porte une responsabilité nationale pour la conservation de l'Aigle de Bonelli (2 couples nicheurs, soit environ 7 % de la population nationale). Le site accueille également une dizaine d'autres espèces de la directive Oiseaux typiques des massifs calcaires de Provence (Circaète, Grand-duc d'Europe, Pipit rousseline, pies-grièches, fauvettes, etc.). Le DOCOB est en cours d'élaboration.

4.1.3. Parc National

DFD n'est pas situé sur un Parc National, le plus proche est celui des Calanques.

- Date de création : 18 avril 2012
- Situation : région Provence-Alpes-Côte d'azur dans le département des Bouches-du-Rhône (13).
- Le parc national des calanques est composé de 3 communes en coeur (Marseille, Cassis et la Ciotat).

Figure 12 - Localisation du Parc National des Calanques

4.1.4. Parc Naturel Régional de la Sainte Baume

La société DFD n'est pas située au sein du Parc Naturel Régional de la Sainte Baume, elle est située à 600 m au sud de la limite du Parc.

Figure 13 - Localisation du Parc Régional de la Sainte Baume

4.1.5. Réserve naturelle nationale ou régionale

La réserve naturelle la plus proche est située à 40 km au nord de Gemenos : Sainte Victoire à Aix-en-Provence.

4.1.6. Arrêté biotope

Pas d'arrêté de protection biotope sur les environs de Gemenos.

4.2. LES SITES CLASSÉS

Il n'y a pas de site classé aux environs de la commune de Gémenos.

Figure 14 - Localisation des sites classés près de Gémenos

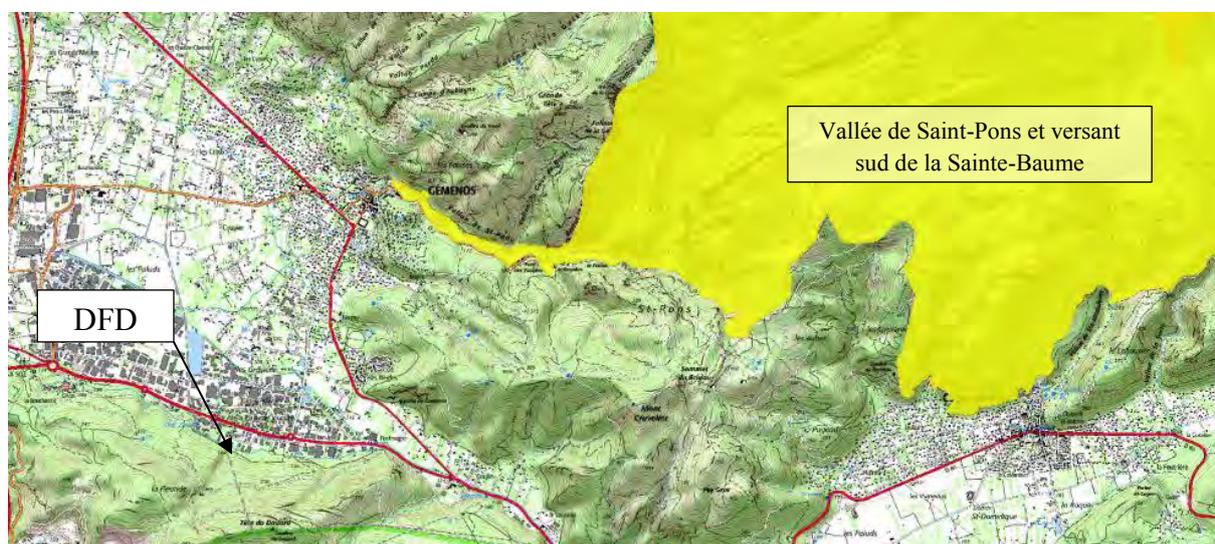


4.3. LES SITES INSCRITS

■ Vallée de Saint-Pons et versant sud de la Sainte-Baume

Site inscrit par l'arrêté du 31 janvier 1951 : cette inscription concerne la forêt, la falaise et les crêtes de la Sainte-Baume sur le territoire des communes du Plan d'Aups et de Riboux (Var), soit la plus grande partie du site à la fois pittoresque, historique, légendaire et scientifique de la Sainte-Baume et dans l'attente du classement définitif de l'ensemble du massif. Cette protection complémentaire est jugée indispensable car la vallée de Saint-Pons constitue la grande porte de pénétration de la Sainte-Baume.

Figure 15 - Localisation du site inscrit près de Gémenos



4.4. LES ZONES À RISQUES

La ville de Gémenos est couverte par :

- PPR retrait-gonflement des argiles, approuvé le 27/02/2017
- PPR Inondation, approuvé le 24/02/2017

4.4.1. Retrait gonflement

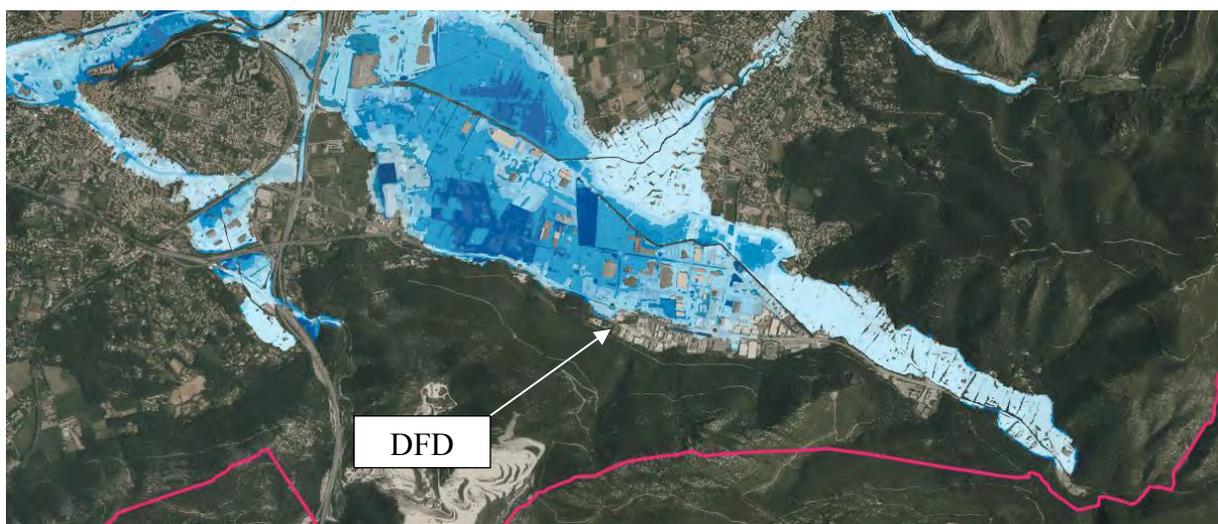
Figure 16 - Atlas retrait-gonflement des argiles sur la commune de Gémenos



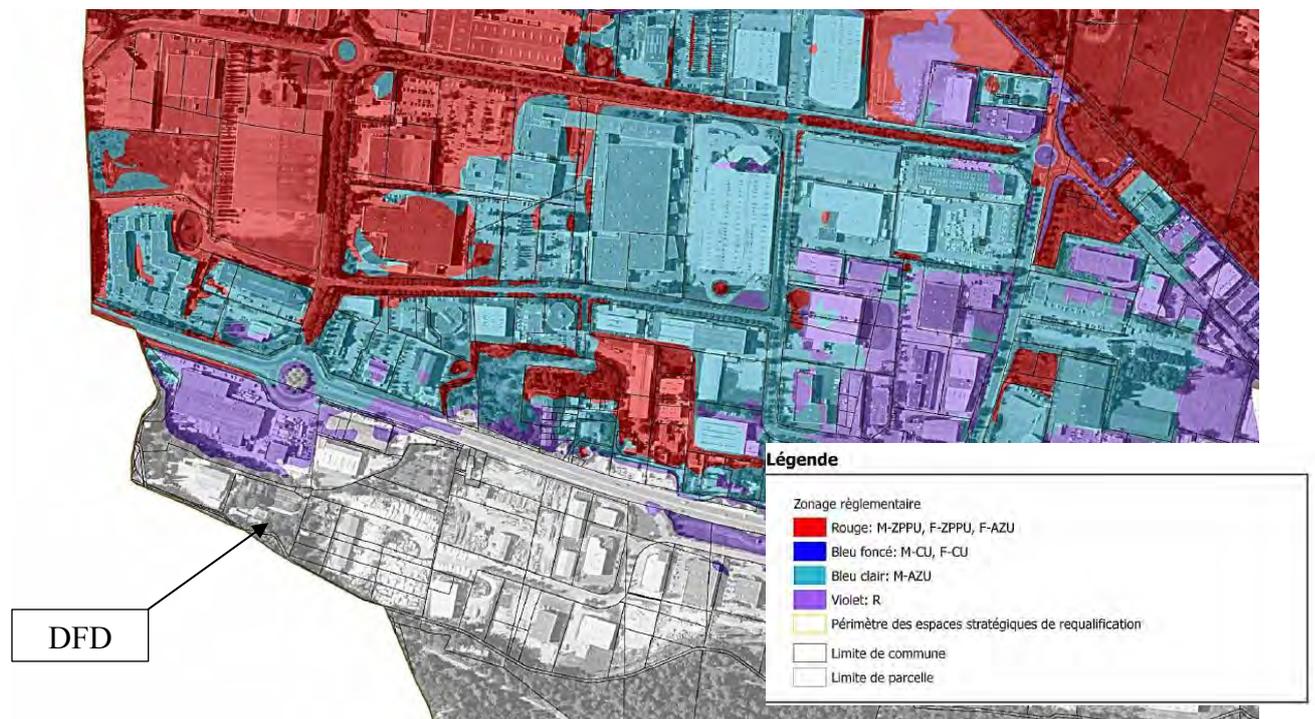
L'aléa concernant le retrait-gonflement des argiles de la société DFD est faible.

4.4.2. Risques inondations

Figure 17 - DFD : Localisation des aléas inondations



La commune de Gémenos est concernée par les risques inondations. La société DFD n'est pas située sur un terrain inondable.

Figure 18 - Extrait du zonage du Plan de Prévention des risques naturels inondations de l'Huveaune

Les parcelles cadastrales de DFD ne sont pas concernées par le PPRI de la commune de Gémonos.

4.4.3. Plan de prévention du bruit

Un plan de Prévention de Bruit dans l'Environnement existe et a été approuvé en 2016 pour le Département des Bouches-du-Rhône (13).

4.5. LE PATRIMOINE CULTUREL ET ARCHÉOLOGIQUE

4.5.1. Monuments historiques, architecture

À Gémenos, quatre monuments sont classés ou inscrits à l'inventaire des Monuments Historique. Le monument historique le plus proche est à environ 3 km au nord de la société DFD.

- **Château d'Albertas :**

La porte avec bas-relief représentant Bacchus, située dans la cour des granges : inscription par arrêté du 24 octobre 1927



- **Chapelle Saint-Martin :**

Inscription par arrêté du 2 novembre 1926



- **Chapelle Saint-Jean de Garguier :**

Chapelle Saint-Jean de Garguier : inscription par arrêté du 13 juillet 1927



- **Abbaye de Saint-Pons :**

Église et restes de l'abbaye : inscription par arrêté du 2 novembre 1926



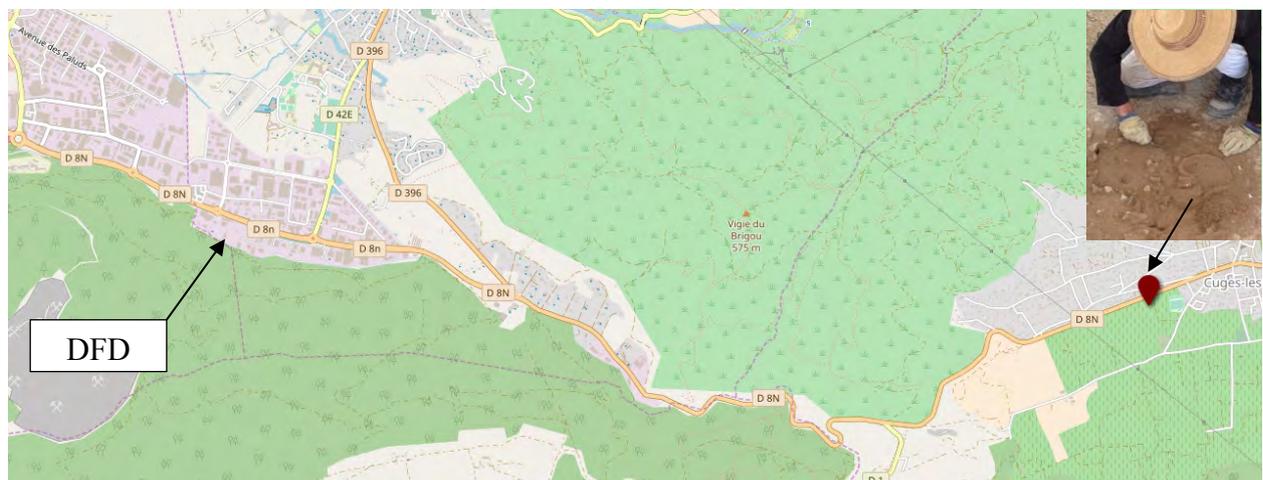
Figure 19 - Localisation des monuments historiques les plus proches sur la commune de Gémenos (13)



4.5.2. Archéologie

Aucun site archéologique n'a été recensé à proximité directe du site de DFD. Le plus proche est à 5km à l'Est de Gémenos et concerne la découverte d'une sépulture du Paléolithique final à Cuges-les-Pins (ZAC des Vigneaux).

Figure 20 - Localisation du site archéologique le plus proche aux environs de la commune de Gémenos (13)



source : site internet archéozoom.com, consulté le 02/03/2018

4.6. LES SITES ET SOLS POLLUÉS

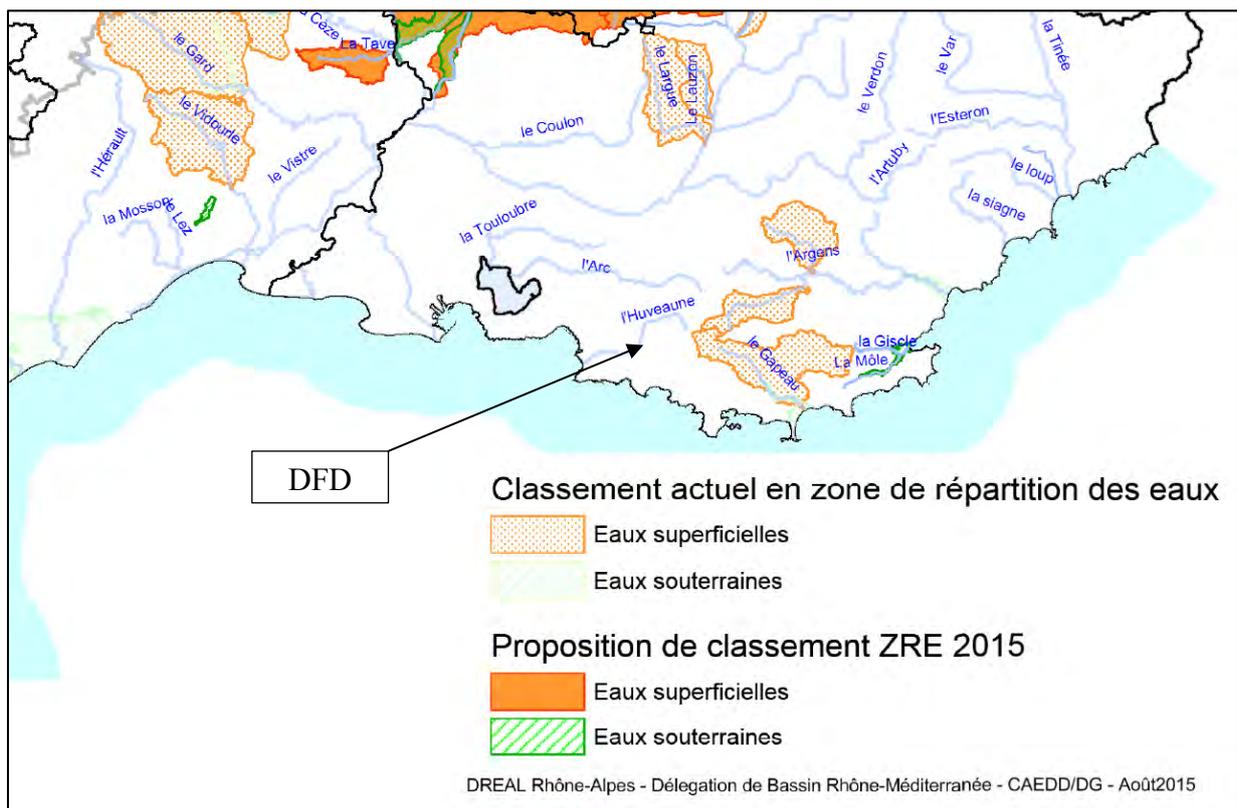
Il n'existait aucun site industriel sur ces parcelles cadastrales, il s'agissait d'une construction individuelle.

4.7. L'EAU

4.7.1. Zones de répartition des eaux

Une zone de répartition des eaux (ZRE) se caractérise par une insuffisance chronique des ressources en eau par rapport aux besoins.

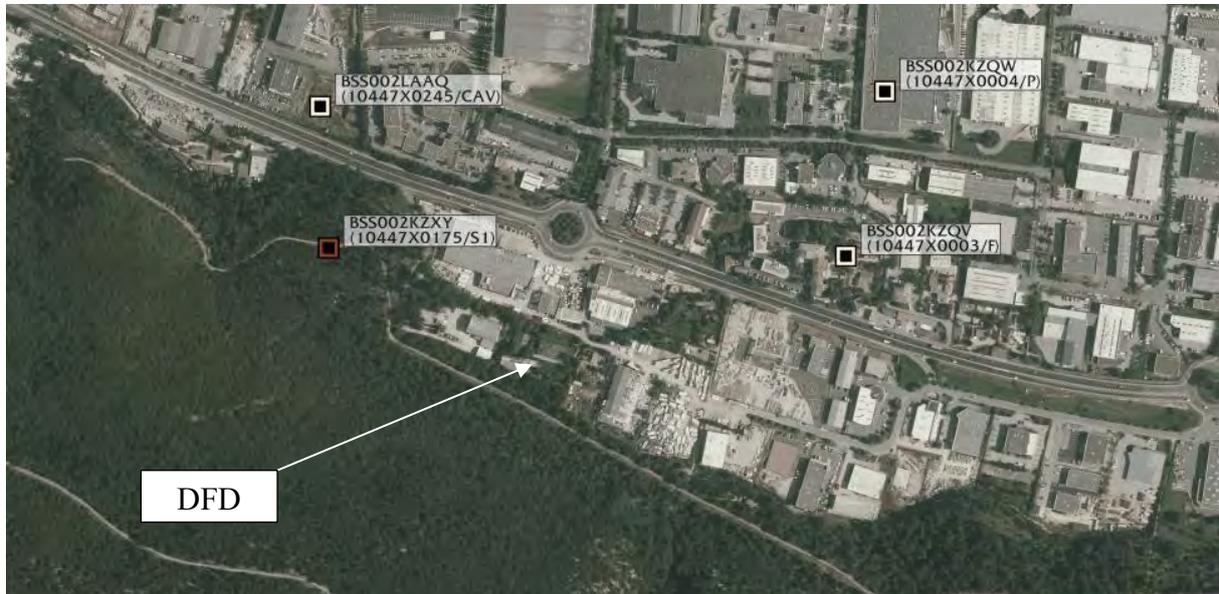
Figure 21 - Localisation des zones ZER à proximité de Gémenos



La société DFD n'est pas concernée par une ZRE.

4.7.2. Périmètre AEP

Figure 22 - Localisation des points d'eau à proximité de DFD



Les quatre points d'eau les plus proches de DFD sont les suivants :

- **BSS002KZQV** : Puits de 15.48 m de profondeur, référencé comme point d'eau
- **BSS002KZXY** : sondage, non référencé comme point d'eau
- **BSS002LAAQ** : cavité-naturelle, non référencé comme point d'eau
- **BSS002KZQV** : Puits de 5 m de profondeur, non référencé comme point d'eau

Selon l'ARS Bouches du Rhône, le secteur de la société DFD n'est pas concerné par des périmètres de captages en eau potable (AEP).